

AIDES FINANCIÈRES POUR LES GARAGES

DES SOLUTIONS POUR VOUS AIDER À ACHETER DU MATÉRIEL PLUS SÛR

Critères d'éligibilité des aides



Ces aides financières de la **CRAMIF** permettent à des PME/TPE d'avoir des financements pour l'achat de matériels.



Elles s'adressent aux entreprises de moins de 50 salariés



Procédure nécessitant impérativement de valider le dossier de demande d'aide avec le devis avant achat

La plupart de ces aides financières ont un **plafond de 50% du montant de l'investissement dans la limite de 25 000 euros**. Cela peut varier selon l'aide demandée

Quels sont les équipements concernés ?



Risques chimiques

Équipements avec captage des polluants :

- Sorbonne de laboratoire
- Armoire de sécurité ventilée de stockage de produits chimiques

Équipements réduisant les risques d'exposition :

- Fontaine de dégraissage biologique et fontaine lessivielle
- Bac de rétention

Vérification des performances des « sorbonnes de laboratoire »



Captage fumées diesel

- **Acquisition ou rénovation d'un système d'extraction des gaz et fumées** d'échappement avec des capteurs adaptés à l'activité
- **Remplacement de l'extracteur et/ou du capteur d'un système d'extraction des gaz et fumées** d'échappement existant
- **Acquisition d'une cabine en surpression pour la protection des salariés** lors des phases polluantes du contrôle technique autorisant le contrôleur technique à s'éloigner du véhicule.

L'aide peut couvrir la vérification des performances aérauliques et acoustiques de ces équipements.

AMET Santé au Travail vous accompagne dans les étapes de demandes des aides financières. Nous pouvons faire intervenir le pôle prévention pour vous conseiller sur les équipements de protection chimiques. Enfin, pour l'aide TMS action, nous disposons d'ergonomes pour réaliser l'étude ergonomique nécessaire pour demander l'aide